

Benzodiazépines : la HAS préconise une baisse du remboursement

Compte Test - 2014-07-24 15:40:00 - Vu sur pharmacie.ma

Devant la surconsommation et le mésusage important des somnifères en France, la Haute Autorité de Santé (HAS), la Direction générale de la santé (DGS) et l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) se sont engagées depuis 2012 dans un plan d'action concerté et ont lancé des signaux d'alarme afin de promouvoir une utilisation réduite de ces produits.

« Face à l'effet faible des benzodiazépines sur le sommeil et dans la continuité des actions menées par la HAS, la Commission de la Transparence (CT) a positionné au plus bas niveau d'intérêt les benzodiazépines hypnotiques et produits apparentés », indique la HAS dans un communiqué. « Sur une longue période, la faible efficacité de ces médicaments sur la durée du sommeil, leurs effets délétères et le mésusage constaté ont conduit la Commission de la Transparence à conclure à un intérêt thérapeutique limité de ces médicaments », poursuit la HAS. Un constat qui devrait entraîner une diminution du taux de remboursement à 15%, contre 65% auparavant. La Commission recommande une prescription à la plus faible dose et pour la plus courte période possible, en seconde intention après échec des thérapies cognitivo-comportementales.

La HAS se positionne également contre « le renouvellement systématique des prescriptions d'hypnotiques ». Alors que leur durée de prescription est limitée à 4 semaines, on observe que leur consommation peut s'étendre sur plusieurs mois voire plusieurs années. « Or, au-delà de 28 jours, l'efficacité est incertaine, les risques d'effets délétères augmentent (somnolence diurne, troubles de la mémoire, chutes, accidents,...) ainsi que celui de dépendance », rappelle la Haute Autorité.